

Le Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP)

Résumé descriptif de la certification **Code RNCP : 2841**

Intitulé

BAC PRO : Baccalauréat professionnel Conduite et gestion des entreprises maritimes

AUTORITÉ RESPONSABLE DE LA CERTIFICATION	QUALITÉ DU(ES) SIGNATAIRE(S) DE LA CERTIFICATION
MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE	Direction des affaires maritimes et des gens de la mer (DAMGM), Recteur de l'académie

Niveau et/ou domaine d'activité

IV (Nomenclature de 1969)

4 (Nomenclature Europe)

Convention(s) :

Code(s) NSF :

213s Pêche, exploitation forestière

Formacode(s) :

Résumé du référentiel d'emploi ou éléments de compétence acquis

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel Conduite et gestion des entreprises maritimes à la mer participe à la conduite du navire, si à la pêche participe en outre aux activités de pêche et de traitement des captures, participe ou assure la responsabilité d'une entreprise maritime; à terre participe ou assure la gestion d'armement à la pêche, peut occuper les responsabilités d'agent de maîtrise dans les entreprises de secteur maritime, peut prétendre occuper des postes au sein d'organisation professionnelle.

Connaissances : conduite du navire, conduite de la pêche, traitement des captures, maintenance de la coque des appareils de pont, des équipements et engins de pêche, veille de la stabilité.

Secteurs d'activité ou types d'emplois accessibles par le détenteur de ce diplôme, ce titre ou ce certificat

Le titulaire du Baccalauréat Professionnel Conduite et gestion des entreprises maritimes est appelé à exercer dans les secteurs suivants ; transport littoral de passager, dragage public ou privé, remorquage portuaire et hauturier, lamanage et balisage.

Codes des fiches ROME les plus proches :

N3202 : Exploitation du transport fluvial

Modalités d'accès à cette certification

Descriptif des composantes de la certification :

Descriptif des composantes de la certification : Connaissances techniques. Navigation . Exploitation du navire.

Connaissances générales : Français, histoire-géographie, langue vivante étrangère, éducation physique et sportive

Validité des composantes acquises : Le candidat à la certification titulaire d'un CAP , d'un BEP ou d'un Baccalauréat est réputé avoir satisfait aux épreuves d'enseignement général pour un titre de même niveau.

Validité des composantes acquises : non prévue

CONDITIONS D'INSCRIPTION À LA CERTIFICATION	OU	NON	COMPOSITION DES JURYS
Après un parcours de formation sous statut d'élève ou d'étudiant	X		
En contrat d'apprentissage		X	
Après un parcours de formation continue		X	
En contrat de professionnalisation		X	
Par candidature individuelle		X	
Dispositif VAE non prévu à l'heure actuelle		X	

	OUI	NON
Accessible en Nouvelle Calédonie		X
Accessible en Polynésie Française		X

LIENS AVEC D'AUTRES CERTIFICATIONS	ACCORDS EUROPÉENS OU INTERNATIONAUX
	Convention STCW

Base légale

Référence du décret général :

Décret n 95-663 modifié portant règlement général du baccalauréat professionnel (JO du 10 mai 1995)

Référence arrêté création (ou date 1er arrêté enregistrement) :

Arrêté du en cours de parution

Référence du décret et/ou arrêté VAE :

Références autres :

Pour plus d'informations

Statistiques :

Autres sources d'information :

Lieu(x) de certification :

Lieu(x) de préparation à la certification déclarés par l'organisme certificateur :

Historique de la certification :